

Descriptif du programme de rachat par Peugeot S.A. de ses propres **actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2007**

En application du Règlement général AMF (art 241-1 à 242-7) et de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, le présent descriptif de programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Peugeot S.A. de ses propres actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2007.

1. Date de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à autoriser le nouveau programme de rachat

23 mai 2007.

2. Nombre de titres et part du capital détenus par l'émetteur

Au 31 mars 2007, le capital de la société se compose de 234 618 266 actions, dont 6 142 545 actions, soit 2,62 % du capital, sont détenues par Peugeot S.A.

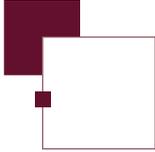
3. Répartition par objectif des titres que l'émetteur détient directement ou indirectement

Au 31 mars 2007, Peugeot S.A. détient 6 142 545 actions, 5 686 077 actions au titre des options d'achat d'actions et 456 468 actions ayant vocation à être annulées.

4. Objectifs du nouveau programme de rachat

Les objectifs de ce programme sont :

- l'attribution d'actions à des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés ou de groupements qui lui sont liés lors de l'exercice d'options d'achat d'actions,
- la remise d'actions dans le cadre d'opérations financières donnant accès au capital,
- la réduction du capital de la société.



Descriptif du programme de rachat par Peugeot S.A. de ses propres actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 23 mai 2007

5. Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres de capital

Le prix maximum d'achat est fixé à 65 euros par action (code ISIN FR 000121501).

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires s'élève à 16 000 000 d'actions.

Conformément à la loi, la société s'engage à rester en permanence dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital.

En conséquence, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 mars 2007 (234 618 266 actions), en prenant en compte les 6 142 545 actions propres détenues par la société au 31 mars 2007, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées s'élèverait à 16 000 000, soit 6,8 % du capital, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 1 040 millions d'euros sur la base du cours maximum d'achat de 65 euros.

6. Durée du programme de rachat

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires, le présent programme est autorisé pour une durée dix-huit mois à compter du 24 mai 2007, soit jusqu'au 24 novembre 2008.

7. Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat

Période allant du 24 mai 2006 au 31 mars 2007	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2007	
	Achats	Ventes / Transferts (*)	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	1 100 000 actions	422 965 actions		
Prix d'exercice moyen	41,07 euros/action	35,98 euros/action	Néant	Néant
Montants	45 175 780 euros	15 217 858 euros		

(*) Correspondant en totalité à l'exercice de 422 965 options d'achat d'actions.

Ce descriptif a été transmis à l'AMF. Il est disponible gratuitement au siège social de la société :

**75, avenue de la Grande Armée
75016 Paris, France**

et sur les sites de PSA PEUGEOT CITROËN (www.psa-peugeot-citroën.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Un exemplaire sera envoyé sur simple demande.